

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2023 - 114

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 septembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON

La convocation a été envoyée en date du 29 août 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Jacqueline MENARD, Karin THEOLIER.

Procurations : Jacqueline MENARD à Jacques ARNOUX
Karin THEOLIER à Yann CHABOISSIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 23

Monsieur François CAMBERLIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet : France Services Modane et annexe de Val-Cenis Lanslebourg
- Bilan 2022 et demande de financement année 2023

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée les services proposés au sein de France Services à Modane et au sein de son antenne à Val-Cenis Lanslebourg : accompagnement 1^{er} niveau CAF, Pôle Emploi, ANTS (carte grise, permis de conduire, pré-demande CNI et passeport...), assurance maladie, finances publiques, assurance retraite, informations sur la vie locale, soutien aux associations, permanences Mission Locale Jeunes Pays de Maurienne, Habitat (SOLIHA, ASDER), conciliateur de justice, AIDER 73, DDETSPP ...

Monsieur le Vice-président présente le bilan de fréquentation 2022 ainsi que le budget prévisionnel de fonctionnement 2023.

Monsieur le Vice-président propose à l'assemblée de solliciter des crédits à hauteur de 35 000 euros auprès de l'Etat et du fonds inter-opérateurs pour contribuer au financement du budget de fonctionnement 2023 de France Services.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le budget prévisionnel 2023 de fonctionnement de France Services Modane et de son annexe de Val-Cenis Lanslebourg ;
- **Sollicite** l'Etat afin de participer au financement du fonctionnement 2023 dans le cadre des crédits du FNADT national ;
- **Souhaite** la mobilisation de crédits supplémentaires dans le cadre de la mobilisation du fonds inter-opérateurs ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 08 septembre 2023.

Le Président,
Christian SIMON

